

Mairie
de VEILLEINS

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le conseil municipal de la commune de VEILLEINS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François d'ESPINAY ST LUC, Maire de VEILLEINS.

Date de convocation : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : François d'ESPINAY ST LUC, Maire, Jean-Michel MARDON, Adjoint, Isabelle RIGUIER, Adjointe, Vincent POPINEAU, Frédéric DEBUIRE, Jean-François RIGUIER, Alain CHAUVEAU, Martial MAUGE, Michel DURAND, Conseillers Municipaux

Absent excusé ayant donné procuration : Ghyslaine DOGNIN a donné procuration à Monsieur le Maire, Monsieur Bertrand DE POSSESSE a donné procuration à Monsieur MARDON

Secrétaire de séance : Madame Isabelle RIGUIER

ORDRE DU JOUR :

(session ordinaire)

- **Approbation du précédent compte-rendu**
- **Travaux de restauration du clocher de l'église St Martin**
- **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**
- **Autorisation permanente et générale de poursuites données au comptable public**
- **Redevance d'Occupation Domaine Public ORANGE 2020**
- **Affaires et questions diverses**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales
- Comité de pilotage copil de la Communauté de Communes la Sologne des Etangs – nomination d'un membre
- Contrat d'abonnement et de prestations de services avec la société Firecore, société du groupe Ecofinance pour la mise a disposition du logiciel C-MAGIC
- Inscription de la commune a l'opération circuits patrimoine en Sologne des étangs

Accord à l'unanimité

Le précédent compte-rendu est signé et approuvé des membres présents.

TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE ST MARTIN

DELIBERATION
2020.07.01

OBJET : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – EGLISE ST MARTIN : TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires reçue du cabinet d'architecte Jean-Philippe BARTHEL dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du clocher de l'église St Martin :

A/ TRANCHE FERME : DIAGNOSTIC

- **CABINET D'ARCHITECTE Jean-Philippe BARTHEL, Architecte**
 - o montant H.T. : 3 000.00 €
 - o T.T.C. : 3 600.00 €
- **E.C.P. D. MAUPEU, Economiste**
 - o montant H.T. : 1 800.00 €
 - o T.T.C. : 2 160.00 €

B/ TRANCHE CONDITIONNELLE : Mission de Maîtrise d'œuvre

Rémunération basée sur 9 % du montant des travaux qui seront évalués à l'issue de la tranche ferme.

Répartition des honoraires par co-traitants :

- **CABINET D'ARCHITECTE Jean-Philippe BARTHEL, Architecte**
7.00 %
- **E.C.P. D. MAUPEU, Economiste**
2.00 %

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De confier la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Martin au cabinet d'architecte Jean-Philippe BARTHEL 11, rue du Général Galembert 41000 BLOIS.
- De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces du marché concerné.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

DELIBERATION
N° 2020.07.02

OBJET : Etablissement de la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Attendu que l'Assemblée communale a été intégralement renouvelée le 23 mai 2020, il lui appartient de dresser une liste de 24 contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) par le Directeur des Services Fiscaux.

En application de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune, une C.C.I.D. comprenant le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal, en nombre double (12 titulaires, 12 suppléants). La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation, et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

Pour être commissaire, un certain nombre de critères doit être réuni :

- être de nationalité française,
- être âgé de 25 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes

pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Dans le cadre sus-rappelé, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir établir la liste de 24 contribuables (12 titulaires, 12 suppléants) susceptibles d'être désignés pour moitié par le directeur des services fiscaux comme membres de la C.C.I.D.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts concernant l'établissement de la liste de présentation de 24 contribuables parmi lesquels doivent être désignés par M. le Directeur des Services Fiscaux 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants appelés à constituer, avec le Maire ou son délégué, la Commission Communale des Impôts Directs,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-32,

Entendu cet exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PROPOSE les personnes suivantes en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

NOM	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Impositions directes locales
M. RIGUIER	Jean-François	21.07.1956	20 rte Romorantin	TH/TF
M. MARDON	Jean-Michel	23.08.1949	La Noue	TH/TF
M. MAUGE	Martial	16.09.1950	l'Etang Fleury	TH/TF
Mme RIGUIER	Isabelle	26.10.1965	28 rte Romorantin	TH/TF
Mme DOGNIN	Ghyslaine	05.02.1948	Fondemer	TH/TF
M. DE POSSESSE	Bertrand	02.01.1952	La Boulonnaire	TH/TF
M. GERBAULT	Patrice	17.11.1959	L'Augronnière	TH/TF
M. CHAUVEAU	Alain	08.08.1957	12 rte de Courmemin	TH/TF
M. CHERFOULAULT	Laurent	15.04.1971	40 rte de Romorantin	TH/TF
M. DURAND	Michel	06.08.1958	10 rte de Romorantin	TH
M. DEBUIRE	Frédéric	26.06.1967	La Clotte	TH
Mme MARTINEZ-BISSON	Marie-Thérèse	04.07.1941	La Pineterie	TH/TF
Mme BRIEND	Yolande	10.02.1950	3 rte de Mur	TH/TF

Mme CHOPIN	Josette	25.10.1952	Gastine	TH/TF
Mme PIQUEMAL	Christine	12.12.1961	Moralle	TH/TF
M. POPINEAU	Vincent	29.01.1971	Les Berthoisières	TH/TF
M. DOGNIN	Bruno	20.09.1939	Fondemer	TH/TF
Mme LE DRAPPIER	Monique	26.07.1937	Saint-Hubert	TH/TF
M. RIGUIER	Thierry	08.09.1964	28 rte de Romorantin	TH
Mme ROLLAND	Odile	31.01.1958	Tréfontaines	TH/TF
Mme MORNAY	Joëlle	31.08.1951	L'Etang Neuf	TH/TF
M. GOUIN	Pascal	02.05.1958	La Briqueterie	TH/TF
Mme DE POSSESSE	Martine	22.11.1954	La Boulonnaière	TH/TF
Mme VAUQUELIN	Annette	17.04.1956	10 rte de Courmemin	TH/TF

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES DONNEES AU COMPTABLE PUBLIC

DELIBERATION
N° 2020.07.03

OBJET : AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article R 1617-24,

Vu le Décret n° 2009-125 du 3 février 2009 modifié relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que le CGCT pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit recevoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité,

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 modifié étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites,

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable public de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner au comptable public une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies, pour l'ensemble des budgets de la commune de Veilleins
 - Mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.
-

DELIBERATION
N° 2020.07.04

**OBJET : Fixation du montant de la redevance ORANGE pour occupation sur le domaine routier –
année 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'Orange doit verser une redevance relative aux droits de passage sur le domaine public routier. Le décret du 30 mai 1997 fixe le montant annuel maximum de la redevance versée au gestionnaire du domaine occupé. Ce montant évolue selon la moyenne de l'indice du coût de la construction, connue au 1^{er} janvier de l'année.

9.639 km d'artères (utilisations en sous-sol) = 9.639 x 41.66 € = 401.56 €
16.972 km d'artères aériennes = 16.972 x 55.54 € = 942.62 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance attendue au montant maximum autorisé par le décret, **soit 1 344.18 €.**

Monsieur le Maire fait part que la fibre optique devrait être installée sur la commune en 2021.

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

<u>Au titre de CONSEILLER MUNICIPAL</u>	
<u>Ne peuvent être membres de la commission à ce titre :</u> Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.	
Titulaire	Suppléant
Nom – Prénom RIGUIER Jean-François	Nom – Prénom CHAUVEAU Alain

<u>Au titre de DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION</u>	
<u>Ne peuvent être membres de la commission à ce titre :</u> Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci.	
Titulaire	Suppléant
Nom – Prénom VAUQUELIN Annette	Nom – Prénom MERIEL Julie

<u>DÉLÉGUÉ DU PRESIDENT DU TJ</u>	
<u>Ne peuvent être membres de la commission à ce titre :</u> Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci.	
Titulaire	Suppléant
Nom – Prénom	Nom – Prénom

RIGUIER Charly

LEHAUT Brigitte

DELIBERATION

N° 2020.07.05

OBJET : COMITE DE PILOTAGE COPIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA SOLOGNE DES ETANGS – NOMINATION D’UN MEMBRE

Dans le cadre de la reprise des études du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu’il convient de recomposer le Comité de Pilotage COPIL à la suite des élections des conseils municipaux,

Considérant qu’il convient de nommer un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du Comité de Pilotage COPIL de la Communauté de Communes La Sologne des Etangs,

Monsieur le Maire propose sa candidature,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE

- de nommer Monsieur François d’ESPINAY SAINT LUC, Maire, au sein du Comité de Pilotage CODIL de la Communauté de Communes la Sologne des Etangs.

Monsieur le Maire donne la composition du bureau du conseil communautaire :

Présidente :

Mme THIBAULT – Maire de Marcilly-en-Gault

Vice-présidents :

1er Vice-Président : Philippe Agulhon – Maire de Millançay

2ème Vice-Président : Guillaume Giot – Maire de Neung-sur-Beuvron

3ème Vice-Président : Michel Buffet – Maire de Dhuizon

4ème Vice-Président : Eric Morand – Maire de Montrieux-en-Sologne

5ème Vice-Président : François d’Espinay-Saint-Luc – Maire de Veilleins

DELIBERATION

N° 2020.07.06

OBJET : CONTRAT D’ABONNEMENT ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE FIRECORE, SOCIETE DU GROUPE ECOFINANCE POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL C-MAGIC

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le logiciel C-MAGIC qui permet de consulter les fichiers fiscaux, rechercher et consulter des informations cadastrales, exporter des données, cartographier des informations fiscales, géolocaliser la liste 41 (base de travail de la commission communale des impôts directs) et faciliter l’optimisation des bases fiscales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- de souscrire un contrat d'abonnement et de prestations de services avec la société Firecore, société du groupe Ecofinance, pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC pour une durée de trois ans à compter du 10 juillet 2020.
- d'accepter les modalités de règlement :
 - consultation, export et géolocalisation des données pour un montant annuel de 600 € HT

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION
N° 2020.07.07

OBJET : INSCRIPTION DE LA COMMUNE A L'OPERATION CIRCUITS PATRIMOINE EN SOLOGNE DES ETANGS

Depuis 5 ans, la Communauté de communes de la Sologne des Etangs a entrepris des opérations pour la mise en valeur du patrimoine de nos villages.

- 2016 : Lancement d'un inventaire du patrimoine en partenariat avec le GRAHS « Groupement Archéologique et Historique de Sologne »
- Eté 2016 : Conception du livret touristique « Les 55 incontournables de la Sologne des Etangs »
- Novembre 2018 : Lancement du marché « Création de circuits Patrimoine en Sologne des Etangs » comprenant la création d'une application de découverte ludique et la fabrication et pose d'une signalétique de découverte

Ce marché lancé en procédure adaptée et attribué à l'entreprise Atelier Nature (71) lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 comprenait 2 phases :

- Une tranche ferme réalisée en 2019
Communes concernées : Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Saint-Viâtre, Villeny
- Une tranche conditionnelle pour l'année 2020
Communes concernées : La Marolle-en-Sologne, Marcilly-en-Gault, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Vernou-en-Sologne, Veilleins, Yvoy-Le-Marron

L'objectif est de proposer une offre à destination des touristes et habitants du territoire qui permette via la création de CIRCUITS PATRIMOINE de découvrir les richesses des villages.

La première tranche des travaux, a permis d'inaugurer, le 7 juillet 2019, lors de la Fête de la Renaissance, la création de la nouvelle application mobile - Explor'Games « Gustave et le Mystérieux pendentif ».

Ce jeu de piste numérique et collaboratif en pleine nature, invite le visiteur à relever à plusieurs des défis et énigmes lancés par des personnages et à retrouver les QR codes cachés le long du parcours pour gagner un maximum de points.

A ce jour, les communes de Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Saint-Viâtre et Villeny sont pourvues d'un circuit.

Pour poursuivre le travail entrepris et conformément au marché initial, les communes avoisinantes de la Sologne des Etangs peuvent venir se greffer au projet.

Ainsi, il est demandé à la mairie de Veilleins de bien vouloir se prononcer sur son intégration à la phase conditionnelle du projet et ainsi bénéficier de la mise en place d'un circuit en 2020.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'INSCRIRE la commune au sein de la phase conditionnelle du projet

DESIGNE Mesdames Isabelle RIGUIER, Ghyslaine DOGNIN, Messieurs Martial MAUGE, Bertrand DE POSSESSE, référents de l'opération au sein de la commune

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame DUBOIS, Présidente de l'Association Loisirs et Tourisme de Veilleins, faisant part de la cessation d'activité de l'association et de la clôture des comptes. Le solde du compte de l'association sera versé sur le compte de la commune pour participer à l'achat des colis de Noël des Anciens.
- Spectacle pyrotechnique le dimanche 12 juillet 2020
- Prochain conseil municipal le vendredi 11 septembre 2020
- Deux mariages au mois de septembre : Amélie Fougeron – Eléonore d'Espinay Saint Luc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Récapitulatif des délibérations séance du 10.07.2020

2020.07.01 : Contrat de maîtrise d'œuvre – église st martin : travaux de restauration du clocher

2020.07.02 : Etablissement de la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

2020.07.03 : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public

2020.07.04 : Fixation du montant de la redevance ORANGE pour occupation sur le domaine routier – année 2020

2020.07.05 : Comité de pilotage copil de la Communauté de communes la Sologne des Etangs – nomination d'un membre

2020.07.06 : Contrat d'abonnement et de prestations de services avec la société Ffirecore, société du groupe Ecofinance pour la mise à disposition du C-MAGIC

2020.07.07 : Inscription de la commune a l'opération circuits patrimoine en Sologne des étangs

MEMBRES PRESENTS

F. d'ESPINAY SAINT LUC

J. Michel MARDON

I. RIGUIER

M. DURAND
CHAUVEAU

F. DEBUIRE

A.

J. François RIGUIER

M. MAUGE

V. POPINEAU